

<https://divergences.be/spip.php?article1544>



Christiane Passevant

Lea Tsemel, avocate et militante (2)

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2010 - N° 18 Janvier 2010 - Français - FEMMES DISSIDENTES AU MOYEN-ORIENT -

Date de mise en ligne : mercredi 13 janvier 2010

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Michel Warchawski nous avait prévenu sur la difficulté de rencontrer Lea Tsemel, mais un rendez-vous est enfin fixé un matin de juin 1992, dans son bureau de Jérusalem [1].



Sur les murs de la pièce, des affiches contre l'occupation, contre les expropriations et les destructions de villages palestiniens, et des dossiers un peu partout. Lea Tsemel répond au téléphone, regarde le courrier, évalue une affaire à traiter, donne son avis sur la situation. Je ne pourrai prendre qu'une ou deux photos d'elle tant elle est toujours en mouvement.

Le rendez-vous tourne court, elle doit se rendre à Ramallah et plaider devant la cour militaire. Désolée, elle nous propose de l'accompagner. Mais « vous ne pourrez pas prendre de photos ni enregistrer » prévient Lea.



Sur la route de Ramallah, elle explique l'affaire. Il s'agit d'un cas de torture d'un suspect lors de son arrestation. Un Palestinien, soupçonné d'avoir liquidé un collaborateur, a été torturé par les enquêteurs pour obtenir des aveux. « Un cas qui se répète souvent. Peut-être est-il coupable, mais c'est l'utilisation de la torture qui est en cause ici, non pas qu'il soit coupable ou non », ajoute Lea

Tsemel.

Ramallah. Lea parle aux militaires qui gardent l'entrée. Nous entrons après la fouille des sacs. Appareils photo et enregistreur sont restés dans le coffre de la voiture. L'audience est ouverte, des militaires siègent, des militaires dans la salle. L'ambiance est lourde et tendue.

Sans pourtant comprendre l'hébreu, la situation est évidente de même que le côté dérisoire de la parodie de justice qui se joue dans la salle. Les enquêteurs se présentent, sûrs d'eux-mêmes, donnant l'impression de contrôler l'auditoire et de dominer l'accusé.

Et là, il se passe quelque chose d'étonnant. Lea Tsemel, face à la salle et aux juges, retourne complètement l'auditoire avec des questions exprimées d'une voix grave et parfois hésitante, comme si elle cherchait à comprendre l'enchaînement des faits et la procédure de l'interrogatoire. Les enquêteurs semblent désarçonnés, et même déstabilisés. Sans saisir les mots, le retournement de situation qui s'est opéré est parfaitement perceptible. Lea Tsemel a dominé la situation par le jeu des questions et des réponses et, finalement, a mis en évidence les contradictions dans les déclarations des enquêteurs. Les aveux de l'accusé ont bien été obtenus par la torture. L'audience est ajournée.

Lea nous présente ensuite au commandant du tribunal militaire de Ramallah et nous laisse dans son bureau le temps de récupérer des dossiers. Ce dernier, après avoir posé des questions sur notre présence auprès de Lea et les raisons de notre voyage, ne tarit pas d'éloges sur elle et finit par faire ce compliment ultime : « Lea, she is a man ! » (Lea, c'est un homme). Militaire et sexiste, cela paraît une évidence.

En quittant le tribunal militaire, Lea explique : « Quand j'ai commencé à poser des questions gênantes qui mettaient à mal les allégations des enquêteurs, la séance a été ajournée. Le procureur a apporté des papiers en disant qu'on ne pouvait donner de réponse à des questions dépendant de la sécurité. »

L'entretien a finalement lieu dans la voiture, en revenant vers Jérusalem.

â€" *Depuis combien de temps vis-tu ce rythme de vie pour défendre les prisonniers Palestiniens ?*

https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L255xH369/Palestinienne_manif_02098-175c3.jpg

Lea Tsemel : Depuis vingt ans maintenant, vingt ans à courir d'une cour de justice à une autre. Tous les jours, c'est la même chose.

â€" *Depuis la fin de tes études ?*

Léa Tsemel : Oui, presque depuis la fin de l'université. J'ai étudié le droit à l'université de Jérusalem, en hébreu. J'ai étudié la criminologie et, après mes études de droit, j'ai commencé à courir.

â€" *Et avant l'université ?*

Lea Tsemel : J'étais au Lycée et à l'armée. Un itinéraire normal pour une Israélienne.

â€” *Qu'est-ce qui a justifié ton choix de faire des études de droit, puis de t'impliquer dans la défense des Palestinien-ne-s ?*

Lea Tsemel : Pourquoi ce choix ? Les gens disent que j'ai toujours discuté, que j'ai toujours aimé les débats, même étant enfant. Tout le monde a pensé que c'était bien pour moi de devenir avocate. Puis, quand j'étais étudiante en droit, il y a eu la guerre de 1967, et c'est à ce moment que j'ai commencé à m'intéresser à la politique et à militer. Avant j'étais juste une Israélienne parmi tant d'autres.

Je peux situer ma prise de conscience en 1967 [2]. L'occupation m'a fait comprendre la réalité de la situation â€” l'oppression de la population palestinienne â€” et m'a fait me poser beaucoup de questions, jusqu'à la conclusion que le sionisme était négatif. J'ai décidé alors de ma future carrière, en cohérence avec mes engagements politiques.

â€” *As-tu défendu les Palestinien-ne-s dès le début de ta carrière ?*

Lea Tsemel : Non, pas immédiatement, à partir de 1972. Je suis née le 19 juin 1945. Mon expérience des cours militaires est longue.

â€” *Lors d'un entretien avec un avocat palestinien [3], il a déclaré ne pas pouvoir plaider devant les cours militaires parce que cela était trop dur psychologiquement et que, face aux militaires, il était impossible d'obtenir un semblant de justice. Le système étant complètement arbitraire.*

https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L369xH183/Jerusalem_arrestation_02552-ed92c.jpg

Lea Tsemel : Cela signifie que les Palestinien-ne-s pourraient obtenir justice dans les autres cours, c'est un peu naïf. Il est en fait difficile, dans quelque cour que ce soit, d'obtenir justice pour les Palestinien-ne-s. Il ne faut pas se cacher la réalité. Les cours militaires sont très dures, mais c'est aussi le cas pour les cours civiles et même à la cour suprême. Quand vous défendez les Palestinien-ne-s, c'est dur où que vous alliez. Il est vrai que les cours militaires sont les pires [4]. Émotionnellement, c'est très dur, horrible. Si on n'est pas une femme forte, c'est impossible. C'est plus difficile pour une femme, mais, néanmoins, elle peut le faire plus longtemps. Les avocats palestiniens sont présents bien sûr, mais pour les autres, les Israéliens, qui ont la possibilité de choisir, je doute qu'un homme puisse plaider longtemps dans ces conditions. Je ne crois pas qu'un avocat israélien puisse défendre les Palestinien-ne-s longtemps.

https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L227xH383/Ado_manif_02092_-_copie-17989.jpg

â€” *Pourquoi ? Les hommes sont-ils inaptes en raison de leur mentalité ?*

Lea Tsemel : Oui, c'est une des raisons. Le stress est permanent, la pression est continue. Les femmes sont plus fortes dans ce domaine. Félicia Langer [5] est la seule à avoir travaillé plus de vingt ans sur les mêmes cas, comme moi. Nous sommes les seules à être restées, volontairement, aussi longtemps dans cette voie. Bien que le fait d'être une femme me cause des problèmes, il faut dépasser ce problème ou se mettre en position de le dépasser. C'est la condition pour ce choix.

La société israélienne est très machiste, très sexiste, mais dans ce cas ce n'est pas un handicap, plutôt un avantage. En tant que femmes, nous avons l'expérience de la crainte, de la dépendance et nous nous en arrangeons. Nous développons une sorte de résistance passive. Les avocats, défenseurs des Palestinien-ne-s, sont

traités comme des femmes dans notre société, avec tout ce que cela comporte de vexations et d'humiliations. C'est ma théorie, mais je pense avoir raison. Cet avocat a dû se sentir amoindri par les réflexions et les moqueries du style : « Alors vous êtes amoureux des Palestiniens ? » Ce genre de stupidités est très pénible s'il ne possède pas ce mécanisme que les femmes, souvent, se construisent. Comment peut-il réagir ? Cela lui sera insupportable.

â€" *Tu comptes sur une sorte de chevalerie de la part des hommes parce que tu es une femme ? Cela fait-il partie des contradictions dans une société sexiste ?*

Lea Tsemel : Il n'y a pas ce type de tradition en Israël. Si cela existait, il serait difficile d'avoir ce genre de rapport avec moi, je peux être très vulgaire. Donc, ils n'osent pas ce type de comportement à mon égard. Je suis souvent attaquée verbalement par des remarques sexistes, mais mon langage est aussi facilement très cru.

Je suis féministe, parmi celles qui ont commencé le mouvement des femmes en Israël. Toutefois, parce que je vis au Moyen-Orient, je me suis accoutumée aux réflexions sexistes et, jusqu'à un certain point, je n'y fais plus attention. Elles ne me touchent pas.

https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L304xH400/Femme_cimetiere_02096-166fc.jpg

â€" *Penses-tu inspirer la même confiance qu'un avocat ?*

Lea Tsemel : Le fait d'être une avocate juive n'empêche pas les prisonniers et les prisonnières de me faire confiance. Au contraire, ils et elles ont beaucoup de respect pour moi. C'est aussi une question d'expérience. Je travaille dans ce métier depuis vingt ans et, tout au long de ces années, j'ai acquis une expérience et une image. Il faut la gagner la confiance et prouver ce dont on est capable.

â€" *As-tu noté un changement d'attitudes envers toi de la part des autorités et des accusés, un changement de comportement, dû au fait que tu sois connue ?*

Lea Tsemel : Oui, mais je me suis battue pour cela, pour que les comportements changent. Chaque rapport passe d'abord par le rapport de force. Au départ, cela commence par une bagarre. C'est ainsi avec tous les représentants des autorités avec qui s'établissent ensuite des bases normales de travail. Il faut toujours passer par l'affrontement. Peu importe l'individu, c'est une constante sinon cela ne marche pas. Il faut rencontrer la personne, la tester et se battre avec comme avec un ennemi. Il n'y a pas d'autre moyen de se faire respecter que de passer par le rapport de force, sans doute parce que je suis une femme et que c'est une forme de test pour juger de mes réactions, de ma compétence et de mes limites. Et aussi pour me faire plier.

â€" *La force et la confiance en toi viennent-elles du soutien de ta famille, de tes proches ?*

Lea Tsemel : Mes ami-e-s disent qu'au départ, cela vient de ma mère qui a toujours été admirative de ce que je fais. Tout était fantastique, quoi que je fasse. Elle n'a jamais été critique. Mes ami-e-s répètent souvent : « Elle t'a donné du carburant pour la vie. » Sans doute est-ce vrai. C'est le cas pour ne jamais douter de mes convictions et trouver les moyens de m'en sortir. C'est certainement la raison majeure.

Mon père est mort avant que n'apparaissent les conflits inter familiaux. J'avais 16 ans. Mon père était architecte et artiste. Il travaillait pour la municipalité de Haïfa. Il était sioniste, originaire de Pologne, et avait émigré en 1935 pour

faire des études d'ingénieur à Haïfa. Il rencontra ma mère qui était russe et vivait ici depuis 1933. Ils se marièrent et s'installèrent à Haïfa. Tous deux étaient sionistes. Ils pensaient que les Noirs d'Afrique du Sud avaient des droits, mais n'admettaient absolument pas la légitimité des droits des Palestiniens. Ils n'ont peut-être jamais réellement réfléchi à la question. Ils étaient travaillistes. J'étais également sioniste, sioniste modérée.

â€” *Ta mère est-elle d'accord avec ton engagement ?*

Lea Tsemel : Pas du tout. Il y a eu une crise profonde quand j'ai commencé mes activités, à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Pour la famille, c'était totalement inacceptable. Remettre le sionisme en question était inimaginable, l'idée même était insupportable. Alors devenir antisioniste était inconcevable et inacceptable. Je ne trouve même pas le terme pour décrire le choc qu'ils ont ressenti. Cela a été terrible.

Ma famille est une vieille famille d'Haïfa, très intégrée dans la société de la ville. Ma mère était veuve et se trouvait dans une situation où il lui fallait choisir, quotidiennement, entre la loyauté envers ses ami-e-s et son amour vis-à-vis de sa fille. Ses ami-e-s l'ont finalement abandonnée les un-e-s après les autres puisqu'elle plaçait sa fille au-dessus de tout :

« C'est ma fille et c'est le plus important. »

J'ai un frère, plus âgé, qui est ingénieur civil. J'ai de bons rapports avec lui bien que nos avis soient divergents politiquement. Au cours des années, nous avons appris à ne plus nous disputer puisque cela ne mène à rien. Nous avons des liens filiaux.

https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L400xH259/Tag_drapeau_02093-eb7ca.jpg

â€” *En quoi ta relation avec Michel et votre engagement commun ont une interférence sur ta vie personnelle et professionnelle ?*

Lea Tsemel : cela a un effet sur ma vie personnelle surtout. Lorsque j'étais très occupée par mon travail, je savais qu'il pouvait prendre en charge l'activité politique de notre engagement. Cela était valable jusqu'à la naissance de ma fille, il y a dix ans. J'ai dû alors choisir car je ne pouvais plus aller aux réunions et aux manifestations. Depuis, mon travail est ma principale activité politique.

â€” *Quelle est l'attitude de tes enfants vis-à-vis de tes activités politiques ?*

Lea Tsemel : Mon fils a 21 ans. Son enfance s'est déroulée durant les années noires, les années dures... qui reviendront peut-être. C'était terrible, terrible et parfois insupportable. Mon fils était la cible principale de ceux et celles qui désapprouvaient notre engagement et il en a beaucoup souffert. Il a ensuite développé du ressentiment contre tout ce qui est politique, maintenant il est plus modéré. Enfant, il n'aimait pas mon travail et a souhaité que j'y mette fin. J'ignore ce que ma fille en pense. À présent, mon fils apprécie mon travail et le comprend mieux.

â€” *As-tu été victime de répression, de harcèlement, d'exactions, d'intimidations comme un cambriolage ou d'agressions ?*

Lea Tsemel : Deux dossiers importants ont été volés de mon bureau. Deux fois, cela est certain et je sais parfaitement qui l'a fait : les services de sécurité bien sûr. Je n'ai pas de preuves, mais ils avaient un grand intérêt à ce que ces dossiers disparaissent. Ce n'est pas récent. Certaines personnes disent aussi que l'arrestation de mon compagnon, en 1987, était aussi une forme de vengeance contre moi, mais je ne sais pas.

J'ai été menacée plusieurs fois, il y a quelques années de cela.

Récemment, trois pneus de ma voiture ont été crevés avec un couteau. La peur ressort parfois dans mes rêves. Je rêve souvent que je suis attaquée. J'ai déjà été agressée physiquement, surtout par des colons. Près de la cour de justice [6], ils m'ont craché dessus et m'ont frappée alors que j'étais enceinte. Ce sont les colons du groupe de *Kahana* [7], ils sont fanatiques. Mon fils a également été menacé. Ma fille, en revanche, se défend parfois en menaçant de mon intervention.

« Ton fils a-t-il fait son service militaire ? A-t-il eu des problèmes à cause de l'engagement de ses parents ? »

Lea Tsemel : Mon fils vient de terminer son service militaire. Il n'était pas inscrit sous mon nom mais sous celui de son père. N'importe comment, il sait maintenant se défendre.

https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L255xH340/Jerusalem_vieux_02559-7134c.jpg

[1] La rencontre se déroula durant une matinée de juin 1991 entre le bureau de Lea Tsemel à Jérusalem, la cour de justice militaire de Ramallah et dans sa voiture. Larry Portis était présent durant cette rencontre.

[2] La guerre des six-jours marque le début de l'occupation militaire israélienne en Cisjordanie, dans la Bande de Gaza, le Golan, et à Jérusalem-Est.

[3] Lire l'interview (juin 1992) de Awni Habash, « Pour la défense des enfants palestiniens », *Courant Alternatif*, mai 1993. « La justice militaire applique les règles de l'état d'urgence. Les règles britanniques de 1945. Vous respirez contre la loi et vous pouvez être condamné à mort. Tout le monde peut être jugé par les cours militaires si les actes sont considérés comme portant atteinte à la sécurité de l'État. » S'agissant des cas de torture pour soutirer des aveux, la procédure comporte plusieurs étapes. À la seconde, « le défenseur doit expliquer en détail devant la cour le déroulement de l'interrogatoire. Puis l'enquêteur comparaît et est également interrogé par l'avocat. Le juge décide ensuite si les aveux sont légaux ou non. C'est le procès avant le procès, *Zouta*. Mon expérience de ces dernières années est qu'il n'est pas possible d'obtenir gain de cause, même pour les défenseurs juifs. La cour est effectivement mise dans une position inconfortable. Refuser des aveux obtenus par des moyens illégaux revient à accuser le policier de mensonge, et le jour suivant, c'est la une dans tous les médias. » Awni Habash est avocat à Jérusalem et plaide de nombreux cas de détenu-e-s mineur-e-s.

[4] Les rapports concernant les droits des civils jugés par les tribunaux militaires qui siégeaient dans les territoires occupés sont accablants. Les droits des détenu-e-s palestinie-ne-s n'ont cependant guère été respectés par les tribunaux administratifs de Jérusalem-Est (annexée en 1980), notamment concernant les mineur-e-s qui ont subi des pressions et des mauvais traitements lors de leur détention. « Je ne plaide pas en Cisjordanie devant les cours militaires [expliquait Awni Habash]. C'est une frustration permanente et les nerfs sont mis à rude épreuve. Si l'on est quelque peu sensible, en tant qu'avocat, on se sent inutile et l'on a l'impression de tromper le détenu. Pour plaider en Cisjordanie, il faut avoir les nerfs très solides ou pas de nerfs du tout. Je suis un être humain normal et je ne peux supporter la procédure d'une cours militaire où tout est faussé. [...] Parfois, je me sens déjà inutile ici, alors devant une cour militaire... » Awni Habash, op. cit. Consulter le site de B'Tselem (www.btselem.org), ou 8 Ha Ta'asiya St (4th Floor), Jérusalem 93 420, Israël.

[5] Née en Pologne en 1930, Felicia Langer émigre en Israël en 1950. Elle étudie le droit et, après l'obtention de son diplôme, commence une carrière de juriste à Tel-Aviv en 1965. Après la guerre de 1967, elle s'oppose à l'occupation israélienne et décide de défendre les Palestinien-ne-s victimes de l'oppression de l'administration militaire mis en place dans les territoires occupés. Pendant 22 ans, jusqu'en 1990, elle combat le système militaire d'administration et ses pratiques, notamment la torture durant les interrogatoires et les incarcérations, la déportation, les expropriations, la démolition des maisons et les punitions collectives. Quand elle quitte Israël en 1990 pour enseigner à Tübingen en Allemagne, elle déclare : « Je veux exprimer, par mon départ, mon désespoir et mon dégoût du système... Parce que, malheureusement, nous ne pouvons pas obtenir justice pour les Palestiniens. » Felicia Langer est l'auteure de nombreux ouvrages sur la question Israël/Palestine dont *With My Own Eyes* (1975), *These Are My Brothers* (1979), *An Age of Stone* (1987), *Fury and Hope* (1993) qui est autobiographique, *Quo Vadis Israël ? The new Intifada of the Palestinians* (2001). Felicia Langer a également reçu de nombreux prix pour son travail pour les droits humains et « pour le courage exemplaire de sa lutte pour les droits fondamentaux du peuple palestinien », le prix Nobel alternatif (1990) et le prix Erich Mühsam (2005). En 2005, elle a été élue l'une des cinquante femmes les plus importantes d'Israël par le magazine israélien *You*, ce qui donne une idée de

sa renommée.

[6] L'entourage de Felicia Langer a rapporté que, dans la rue, elle était souvent insultée et menacée du fait de ses prises de position et de son engagement pour la défense des droits des Palestinien-ne-s.

[7] Dont le parti *Kach*, violemment raciste et anti-arabe.